

AVENANT N°1

à la convention de mise à disposition de locaux

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune de RIVE DE GIER - Collectivité territoriale

personne morale de droit public située dans le département de la Loire
ayant son siège social rue de l'Hôtel de Ville à RIVE DE GIER (42800)
identifiée au SIREN sous le numéro 214201865

Représentée par son Maire en exercice Monsieur Jean-Claude CHARVIN en vertu
de la délibération n°DEL-2014-069 du 26 juin 2014

D'UNE PART

Et l'association ILLIADE FORMATION

Ayant son siège 13 rue de la Télématique à Saint ETIENNE (42000)

Représentée par sa directrice en exercice Madame Michèle SEUX

Dénommée « l'Association »

D'AUTRE PART

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

A partir du 1^{er} mars 2019, L'Association occupera les bureaux n°3 et 4 d'une
surface de respectivement 18,2 m² et 8,2 m² dans le bâtiment sis au 100 rue Jean
Jaurès pour y exercer ses activités.

Toutes les autres clauses et conditions du bail susvisé demeurent inchangées.

Fait et passé en double exemplaire

A Rive de Gier

Le 20 juin 2019

Le Maire,
Conseiller Général,
Jean-Claude CHARVIN

La Directrice,
Michèle SEUX